



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



ADJOINT(E) CHEF D'ETABLISSEMENT

Direction : Direction générale de l'administration pénitentiaire - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Strasbourg Grand Est

Affectation : Maison d'Arrêt de Strasbourg

Statut : Directeur des services pénitentiaires (DSP) Agents de catégorie A+

Date de publication : 11/09/2026

Date de fin de publication : 12/10/2026

Informations générales

Corps / Grade :	Directrice/Directeur des services pénitentiaires		
Domaine fonctionnel RMFP :	Justice		
Emploi-référence RMFP :	Cadre pénitentiaire		
Groupe IFSE :	3A	NBI : X points	
Poste vacant ☐ Poste susceptible d'être vacant ☒			
Durée d'affectation attendue sur le poste :	2 ans		

Localisation administrative et géographique

Maison d'Arrêt de Strasbourg
6 rue Engelmann – BP 10025 67035 Strasbourg CEDEX 2

Description du poste

L'adjoint au chef d'établissement participe à l'ensemble des missions, des actions mises en œuvre et propose toute amélioration dans le fonctionnement de l'établissement et des services. Il est plus particulièrement en charge des secteurs Isolement/UDV/quartier disciplinaire, de la sécurité passive et active de l'établissement, et peut recevoir du chef d'établissement tout dossier ou secteur en suivi spécifique. Il assure l'intérim du chef d'établissement en cas d'absence ou d'indisponibilité de celui-ci.

Vos activités principales

➤ SES MISSIONS.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le directeur adjoint participe à l'exécution des décisions de justice, au maintien de la sécurité des personnes placées sous-main de justice, à la sécurité de la structure, ainsi qu'à l'organisation et à son fonctionnement.

Il participe à l'élaboration de la politique pénitentiaire sur la structure et veille à sa mise en œuvre dans le respect de la loi et du règlement.

Il participe au pilotage des différents services opérationnels et fonctionnels dans le but d'atteindre une efficacité optimale dans le fonctionnement de la structure.

Il assure les intérim du chef d'établissement, à ce titre il doit être en mesure d'avoir une connaissance suffisante des dossiers dans tous les domaines où il est susceptible d'être interpellé au cours de ces périodes d'intérim.

➤ SES ACTIVITES PRINCIPALES

Le titulaire du poste est en charge de la gestion des secteurs spécifiques suivants : quartier d'isolement CRIMORG, unité pour détenus violents, quartier disciplinaire.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



A ce titre, il est chargé d'assurer et de développer, dans le respect des prescriptions réglementaires, des directives de politique générale et des orientations nationales déclinées à l'échelon interrégional, l'exécution des sentences pénales, le maintien de la sécurité des biens et des personnes ainsi que la prise en charge individuelle des personnes placées sous-main de justice dans ces secteurs dédiés. Plus particulièrement, il est chargé d'individualiser la prise en charge des personnes détenues affectées dans ces secteurs, de diversifier et de développer les actions et activités proposées par le biais d'un partenariat riche et constant, et de piloter la lutte contre la criminalité organisée à l'établissement. Dans le cadre de ces missions, il est amené à présider un certain nombre d'instances de type CPU sécurité, CPU UDV, ainsi que les instances habituelles (CAP, débat contradictoire, commission de discipline, ...)

Il exerce ses missions au sein d'une équipe de 4 DSP, 1 Directeur Technique, et 1 Attaché, qui composent l'équipe de direction.

Il peut s'appuyer sur l'apport d'une équipe d'officiers pour la mise en place de son action et d'un encadrement intermédiaire (Brigadiers chefs), à qui il donne tous ordres ou consignes utiles à la bonne mise en œuvre des orientations de travail.

➤ TRAVAILLER SUR DES SUJETS TRANSVERSES

En animant, périodiquement, une réunion de travail sur les sujets transverses.

En organisant la communication interne, en diffusant de l'information utile.

En assurant une coordination interne

➤ S'ENGAGER SUR DES RESULTATS.

En mettant en place un système efficace de compte-rendu.

En ayant une connaissance précise du travail de chacun des cadres placés sous sa responsabilité.

En remplissant les objectifs présents dans son évaluation annuelle.

➤ VALORISER LES RELATIONS.

En coordonnant les relations entre les services transversaux et la détention.

En étant l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels sur les problématiques de gestion de détention.

Personnels à encadrer

☒ A ☒ B ☒ C ☐ Sans objet

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

L'agent dispose d'un bureau au sein du service administratif.

Les matériels suivants sont mis à sa disposition :

- Poste informatique
- Téléphone

Tous les moyens dont dispose l'établissement

Les activités du service

- Contribuer à la mise en œuvre des politiques pénales, notamment en matière d'application des peines
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de réinsertion sociale
- Définir la stratégie d'action opérationnelle de la structure pénitentiaire en lien avec les autorités centrales et locales, notamment par l'élaboration de projets de service
- Gérer des situations de crise individuelles ou collectives en rapport direct avec l'autorité préfectorale et judiciaire
- Mettre en œuvre la politique générale de l'établissement
- Piloter l'action des équipes pluridisciplinaires et interministérielles évoluant en milieu carcéral et concourant à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues.
- Valoriser les actions menées par la structure
- Assurer les intérim de chef d'établissement
- Réaliser des astreintes de direction



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



Composition et effectifs du service

Le titulaire du poste exerce dans un établissement dont la capacité d'accueil théorique est de 432 places, avec un taux de surpopulation pénale moyenne de 180%. Il peut dans les cadres de ses missions s'appuyer sur 290 personnels tous corps confondus, affectés à l'établissement.

Votre hiérarchie

Placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Vos interlocuteurs métiers

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire de Strasbourg et l'ensemble du personnel de l'établissement

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances		Savoir-faire	
Règlementation pénitentiaire et pénale		Management	
Fonctionnement général d'un établissement		Gestion en mode projet	
Règlementation RH et sociale		Aptitudes au commandement	
Divers applicatifs métiers et outils bureautiques		Capacité à motiver	
Savoir-être			
Ecoute et dialogue, prise de recul			
Sens du travail en équipe			

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Avoir servi en établissement

Offres de formation associées à votre prise de poste

Formation d'adaptation à la prise de fonction

Perspectives d'évolution professionnelle

Expérience indispensable pour accéder à un poste de chef d'établissement.

Informations complémentaires

Organisation du travail :

Du lundi au vendredi. Article 10 ; astreintes et disponibilités demandées
Astreinte du vendredi 8h au vendredi 8h, assurée par 6 personnes selon un planning prédéfini

Restauration : Accès à un restaurant administratif à proximité

Accessibilité en transport /

Oui

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité ☐ OUI ☒ NON
Madame REVIL Audrey, cheffe d'établissement	Audrey.revil@justice.fr	0388309002



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



M. David CREISSAC
Chef de bureau
DGAP/SDRHRS/RH5
david.creissac@justice.gouv.fr
01.70.22.77.20

Mme Mahitsy PIAS
Adjointe au chef de bureau
DGAP/SDRHRS/RH5
mahitsy.pias@justice.gouv.fr
01.70.22.93.61

Vous voulez en savoir plus ?

<http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>

